

Conseil d'administration du 25 juin 2026

Membres en exercice : 53

Membres présents ou suppléés : 35

Membres ayant donné mandat : 4

Nombre de voix : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n°20260088

**LANCEMENT D'UNE NOUVELLE CAMPAGNE D'ADHESION DES COMMUNES
A LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES CEVENNES**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC), convoqué par courriel du 11 juin 2026, s'est réuni le 25 juin 2026 à 9h, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Stéphan MAURIN :

Présents avec voix délibérative : M. Olivier AMRANE représenté par Mme Françoise RIEU-FROMENTIN, M. Daniel BARBERIO, M. Régis BAYLE, M. Laurent BERNARD, M. Philippe BILLET, Mme Jeannine BOURRELY, M. Guy CHERON représenté par M. Jean-Marie MALAVAL, Mme Catherine CIBIEN, Mme Sylvie COISNE, M. Arnaud COLLIN, M. Samuel COMBERNOUX, M. Didier COUDERC, Mme Sarah DEJEAN, M. Nicolas DE DAVYDOFF, Mme Agnès DELSOL représentée par M. Xavier CANELLAS, Mme Marguerite DELAVAL, Mme Brigitte DONNADIEU, M. Sébastien FERRA représenté par Mme Hélène JACQUET-FONTAINE, Mme Valérie FUSCIEN représentée par Mme Réjane PINTARD, M. Joël GAUTHIER représenté par M. Michel HEIM, M. Frédéric GODEUX, Mme Christine LACOSTE, Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT représentée par Mme Isabelle FARDOUX-JOUEVE, Mme Audrey MALAVAL, Mme Michèle MANOA, M. Jean-François MAURIN, M. Stéphan MAURIN, M. Yves METAYER représenté par M. Julien CHAZE, Mme Marylène PIEYRE, M. Pierre PLAGNES, Mme Florence PRATLONG, M. René ROSOUX, Mme Line ROUSTAN, M. André THEROND, M. Georges ZINSSTAG.

Ayant donné mandat : M. Gilbert BAGNOL à M. Stéphan MAURIN, Mme Mariette EMILE à M. Daniel BARBERIO, M. Jean-Pierre LAGANNE à M. Stéphan MAURIN, Mme Sylvie ROBERT à Mme Matylène PIEYRE.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331-3 et R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 modifié pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 modifié portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu l'arrêté du 11 mars 2024 du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires portant nomination du directeur de l'établissement public du Parc national des Cévennes à compter du 1^{er} avril 2024,

Vu la délibération n°20250141 du conseil d'administration de l'EP PNC du 13 novembre 2025 approuvant le renouvellement de la Charte,

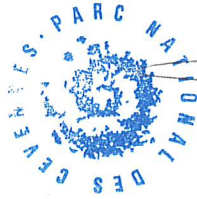
Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration valide le principe d'une nouvelle période d'adhésion des communes à la charte du Parc national des Cévennes, pour l'aire optimale d'adhésion, jusqu'au 31 décembre 2026.

Le directeur adjoint,

Le président du conseil d'administration,

Rémy CHEVENNEMENT



Stéphan MAURIN


Le directeur,
Vincent CLIGNIEZ